

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

19

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **SEPT JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente et un mai, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints
MME Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Demaison
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz
Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin
Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles.
M. Michel VINCENT a donné procuration à M. Chappet
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Gourdin
M. Hubert BERTHOLLET, absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

N° 2023-036

**Convention d'adhésion à
l'offre de service du
service du pôle santé au
travail du Centre de
gestion de la Haute-
Savoie**

LE MAIRE EXPOSE

La collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Elle est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes. Aussi elle est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Afin d'assurer ces missions, la Commune sollicite le concours du pôle santé du Centre de Gestion qui au travers de la convention, lui permet de bénéficier des services de médecine de prévention, de psychologie du travail et de prévention des risques professionnels.

La commission des finances réunie le 31 mai 2023 a émis un avis favorable à ce partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE****DECIDE, à la majorité : 15 voix contre**

DE NE PAS APPROUVER la convention d'adhésion à l'offre de service du service du pôle santé au travail du Centre de gestion de la Haute-Savoie

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le